

DÉCLARATION DE LUANDA SUR LES INITIATIVES DE MÉDIATION EN AFRIQUE CENTRALE

Nous, Ministres et Chefs de Délégation des États Membres du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies Chargé des Questions de Sécurité en Afrique centrale (UNSAC), réunis le 24 mai 2024 à Luanda, République d'Angola, à l'occasion de la 57^{ème} Réunion Ministérielle dudit comité ;

Considérant que la médiation est l'instrument privilégié de la diplomatie pour la résolution pacifique des conflits. Considérant que l'Organisation des Nations Unies, l'Union Africaine, la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et d'autres acteurs internationaux œuvrent inlassablement pour prévenir les conflits et à trouver des solutions pour la paix et la stabilité ;

Considérant la nécessité de promouvoir un climat de paix et de stabilité dans la région de l'Afrique centrale à travers ses instruments juridiques, notamment : le Protocole révisé relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale adopté le 18 décembre 2019 à Libreville et ses annexes (Pacte de Non-Agression entre les États Membres de l'UNSAC le 8 juillet 1996 et le Pacte de Défense Mutuelle entre les États de l'Afrique Centrale adopté le 24 février 2000) ;

Reconnaissant l'importance du rôle que l'UNSAC joue en tant que mécanisme de consultations et de partage de connaissances entre les États Membres et les partenaires pour la paix et la stabilité qui contribuent à la compréhension des facteurs à l'origine des conflits dans la région ;

Guidés par l'article 33 de la Charte des Nations Unies, l'article 4 de l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, le Traité Révisé de la CEEAC et d'autres instruments juridiques internationaux pertinents pour la résolution pacifique des conflits. Déclarons ce qui suit :

1. **Réitérons** l'importance stratégique de la prévention des conflits, de la résolution pacifique des crises et de la consolidation de la paix dans la région de l'Afrique centrale, y compris par la CEEAC ;
2. **Saluons** les initiatives de médiation et de facilitation en cours dans la région, notamment en République Démocratique du Congo, au Tchad, en République du Gabon ;

3. Compte tenu de la complexité et de l'urgence d'une solution pacifique à la situation d'instabilité dans l'Est de la RDC, **encourageons** les actions diplomatiques entreprises par Son Excellence le Président de la République d'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço, Champion de l'Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique, en tant que Président en exercice de la Conférence Internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL) et mandaté par la 16^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement sur le Terrorisme et les Changements Inconstitutionnels de Gouvernement, à Malabo, en Guinée Équatoriale, le 28 mai 2022 ; **lançons** un appel pressant aux parties concernées d'exécuter les engagements pris et de s'abstenir de tout ce qui peut entraver la facilitation de SEM João Manuel Gonçalves Lourenço et son heureux aboutissement.
4. **Saluons** également Son Excellence Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République Centrafricaine dans son rôle de Facilitateur dans la transition au Gabon ;
5. **Exprimons** notre profonde indignation face à la tentative de déstabilisation des institutions démocratiques de la RDC le 19 mai 2024 par un groupe de terroristes nationaux et étrangers et la condamnons fermement ;
6. **Recommandons** à l'UNOCA d'apporter une assistance technique à la CEEAC dans le cadre de l'élaboration d'un cadre politique sur la médiation et la diplomatie préventive dans l'espace CEEAC et la mise en œuvre d'une Architecture institutionnelle subséquente ;
7. **Proposons** l'organisation d'un Forum régional sur la Médiation des Conflits durant le mandat actuel de la présidence angolaise du Comité.

Fait à Luanda, le 24 mai 2024